



VILLE DE SARRALBE  
(MOSELLE)

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/116**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 30 : DIVERS**

### **3. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2021 PORTANT SUR L'ORGANISATION DU CONCERT I MUVRINI LE 16 OCTOBRE 2021**

La ville de Sarralbe organise un concert du groupe musical I MUVRINI en partenariat avec l'association « Ardevie » le 16 octobre 2021 au centre culturel et sportif de Sarralbe.

A ce titre, l'association prend en charge l'organisation et les frais liés à ce concert et la ville de Sarralbe met à disposition de l'organisateur, la salle et les installations spécifiques à aménager à hauteur de 14 592,00 € TTC selon le devis de MPM Audiolight n° 221070013 et non pas selon le devis de la société TEKSAS comme prévu dans la délibération du 10 avril 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gérard BERGANTZ, adjoint au maire chargé de la culture, du patrimoine et de l'animation,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser un concert de I MUVRINI en partenariat avec l'association « Ardevie » le 16 octobre 2021,
- de mettre gracieusement à disposition de « Ardevie » la salle des sports communale rue de la Sarre pour le concert,
- de prendre en charge les frais d'installation du podium/scène avec les projecteurs et le matériel son pour un montant de 14 592,00 € TTC selon le devis de la société MPM Audiolight n° 221070013,
- de prendre acte que la billetterie sera gérée par l'association « Ardevie »,
- de prendre acte que la recette sera encaissée par l'association qui prendra en charge le coût du concert,
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 24 septembre 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT